

## CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 19 DECEMBRE 2019

Excusé : M. Philippe CHALOYARD

### 1 – Approbation du Procès Verbal du 14/11/2019

Validé à l'unanimité par le Conseil Municipal

### 2 – Rallye du Brionnais

**Monsieur le Maire** fait lecture du courrier du Président de l'ASA Dunoise souhaitant organiser une spéciale du 41<sup>e</sup> rallye du Brionnais sur la Commune de Dyo le samedi 13 juin 2020.

Le Conseil donne son accord à l'unanimité.

### 3 – Création de poste et taux d'avancement

**Monsieur le Maire** fait part au Conseil que Madame la Secrétaire de Mairie peut accéder à un avancement de grade à l'échelon supérieur suite à son ancienneté sur le poste d'Adjoint Administratif.

Afin de pouvoir accéder au grade de 1<sup>ère</sup> classe, le poste de 2<sup>ème</sup> classe doit être supprimé.

Les membres du Conseil valident à l'unanimité des présents l'avancement de grade de la Secrétaire avec un taux à 100%.

### 4 – Point voirie

**Monsieur le Maire** fait part d'un problème d'écoulement d'eau chez M. AUGAGNEUR.

**Monsieur Pierre LORTON** fait part d'un problème d'écoulement d'eau chez M. LAMBERT. Il indique que les fossés au Pré neuf ont été réalisés et qu'une partie de chemin a été refaite sous le viaduc.

### 5 – Défibrillateur

**Monsieur le Maire** informe de l'initiation au 1<sup>er</sup> secours qui s'est déroulée à Dyo en octobre dernier.

Il propose au Conseil l'installation d'un défibrillateur sur la Commune.

Un devis pour un défibrillateur automatique est proposé pour un montant de 1 332€. D'autres devis seront demandés puis étudiés.

Il indique que cet achat peut-être budgétisé en mars et que le défibrillateur pourrait être installé dans le hall des logements communaux de l'ancienne école à l'abri des phénomènes météorologiques.

Le Conseil donne son accord mais souhaite qu'une signalétique importante soit mise en place afin que chacun puisse le trouver facilement.

### 6 – Radon

**Monsieur le Maire** informe que la Commune de Dyo est classée en zone 3 sur le radon.

Il propose l'achat d'un appareil qui mesure la quantité de radon afin que chacun puisse effectuer des mesures à son domicile. Les tarifs varient entre 200 et 250€. Le Conseil valide à l'unanimité des présents l'achat d'un appareil.

### 7 – Vitrail et horloge église

**Monsieur le Maire** indique que suite au vent, un vitrail de l'église a été cassé.

Un contact a été pris auprès de Madame Christelle MAHÉ de la Commune de Oingt (69).

Un rendez-vous sera pris en janvier 2020.

**Monsieur Jean-Claude MICHEL** informe qu'un devis est à venir de Monsieur Patrick GELET pour une armoire électrique de l'horloge de l'église.

### **8 – Festival Saperlipoètes**

**Monsieur le Maire** informe qu'un concert sur le thème de Brassens aura lieu à la Salle des Fêtes le mercredi 10 juin 2020.

### **9 – Organisation des Vœux**

**Monsieur le Maire** rappelle que les Vœux auront lieu le dimanche 5 janvier prochain à 11h00.

La commande des vins et brioches aux grattons seront réalisées par les membres du Conseil.

### **10 – Bulletin Municipal**

**Monsieur le Maire** informe que les bulletins municipaux sont imprimés et sont à distribuer avant Noël.

### **11 – Informations et questions diverses**

**Monsieur Bernard PLASSON** fait part d'une réunion avec le Pays Charolais relative à la candidature du territoire au patrimoine mondial de l'UNESCO. Seule une petite partie de la Commune de Dyo fait partie du périmètre retenu. Il informe le Conseil que le nombre de délégués siégeant au Pays Charolais passera prochainement de 143 à 31. Six sièges seront attribués à la communauté de communes « La Clayette - Chauffailles en Brionnais. »

**Madame Claire DAUVERGNE** fait part du Noël des artisans à l'Office de Tourisme de La Clayette.

Fin de séance : 21h20